



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 63700

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations des professeurs de philosophie. En effet un nouveau programme de philosophie doit être appliqué dans les établissements scolaires à partir de la rentrée prochaine. Les questions d'approfondissement retenues dans ce programme imposeraient une orientation particulière à l'enseignement de cette matière. Les professeurs de philosophie veulent rappeler que leur enseignement requiert une grande liberté de pensée. Ils déplorent également l'absence de prise en compte des résultats négatifs de la consultation organisée auprès de l'ensemble des professeurs de philosophie et portant sur l'intérêt d'un tel programme. Aussi ils demandent la suppression de ce programme de philosophie ainsi que l'abandon de la création d'une commission devant permettre son suivi et son application. Il lui demande s'il entend accéder aux revendications de ces enseignants.

Texte de la réponse

De nouveaux programmes de philosophie pour les classes terminales des séries générales ES, L et S remplaceront, à compter de l'année scolaire 2001-2002, des programmes inchangés depuis 1973. Il est légitime que ce changement, après une si longue période, engendre de vifs débats au sein de la communauté des enseignants de philosophie, des syndicats et des multiples associations de spécialistes. Pour les prendre en compte, une consultation des enseignants de philosophie a été menée dans les académies, dont les résultats ont été publiés sous forme de synthèses académiques et d'une synthèse nationale. Une nouvelle version du programme de philosophie des classes terminales des séries générales publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche (hors-série n° 8 du 31 août 2000) a alors été commandée au groupe d'experts présidé par le professeur Alain Renaut, directeur de l'UFR de philosophie de l'université de Paris-IV - Sorbonne. Ce nouveau texte a reçu un avis favorable du Conseil national des programmes et un vote positif au Conseil supérieur de l'éducation en mai 2001. Il a été publié au Bulletin officiel n° 28 du 12 juillet 2001, en même temps qu'une note de service indiquant que la partie intitulée « Questions d'approfondissement » était facultative pour l'année 2001-2002. Le texte du nouveau programme a été envoyé à tous les professeurs concernés, assorti d'une lettre de la direction de l'enseignement scolaire expliquant les motivations de cette réforme et les modalités de son application. Afin d'accompagner au mieux cette dernière, une commission nationale de suivi est créée. Elle sera composée exclusivement de professeurs de philosophie exerçant en université, en IUFM, en classes préparatoires ou en lycée. Elle n'a pas pour vocation de suppléer l'inspection de philosophie qui en a approuvé la création (un inspecteur général et un inspecteur pédagogique régional en seront membres). Sa mission est d'observer les difficultés rencontrées sur le terrain et d'émettre des propositions pour y remédier. Un nouveau groupe d'experts, présidé par M. Michel Fichant (professeur des universités à Paris-IV) et chargé dans un premier temps d'élaborer un projet de programme de philosophie pour les classes terminales des séries technologiques, sera saisi des recommandations de la Commission nationale de suivi pour modifier le programme des séries générales si besoin est.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63700

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3914

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5607